

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 16 octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : Solidarité avec l'Ukraine – Subvention exceptionnelle versée à la ville de Niepolomice dans le cadre de l'accueil d'enfants réfugiés d'Ukraine.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme LE BIHAN a donné pouvoir à M. HUBERT, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme DANGE a donné pouvoir à M. ZING TSALA, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. VILLARET, M. PAOLI a donné pouvoir à M. LAVAL, M. RINA-BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

AUCUN ABSENT

SECRETARE DE SEANCE : M. HUBERT.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation**

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé





2023-412 Solidarité avec l'Ukraine – Subvention exceptionnelle versée à la ville de Niepolomice dans le cadre de l'accueil d'enfants réfugiés d'Ukraine.

Actuellement, environ 200 enfants ukrainiens âgés de 7 à 17 ans vivent dans notre commune jumelle de Niepolomice. La plupart d'entre eux restent en Pologne uniquement sous la garde de leur mère, qui travaille souvent. Dans la commune se trouve le Centre de coordination de l'assistance aux réfugiés d'Ukraine, géré par l'organisation non gouvernementale Fondation Lepsze Niepolomice. Les entretiens menés par la Fondation avec des femmes ukrainiennes ont souligné que l'une des plus grandes difficultés remontées est le manque de ressources financières pour offrir des loisirs d'été à leurs enfants.

En coopération avec la Fondation Lepsze Niepolomice, la ville de Niepolomice a organisé pendant l'été 2023 un séjour de vacances pour 28 enfants.

Le recrutement a été effectué parmi les enfants vivants dans le centre d'accueil. Le centre est principalement habité par des mères de famille avec enfants et des personnes âgées et handicapées. Le coût de leur séjour et de leur nourriture a été pris en charge par l'État polonais. Un recrutement supplémentaire a été effectué auprès des mères célibataires.

Six enfants âgés de 7 à 9 ans ont participé à un camp d'été au bord d'un lac. Le séjour a duré neuf jours. Les enfants ont bénéficié d'un hébergement et d'une pension complète (quatre repas par jour) et ont participé à des excursions en forêt et au parc d'accrobranche. Chaque jour, des activités sportives leur ont été proposées, notamment : natation, tir à l'arc, volley-ball, voile. Ils ont également participé à des cours de premiers secours et à un cours de voile.

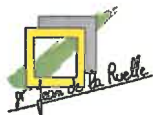
Vingt-deux enfants âgés de 10 à 17 ans ont par ailleurs participé à des camps de voile pendant sept jours sur les lacs de Mazurie. Les enfants ont également passé la nuit sur des voiliers, dans les ports et en pleine nature. Ils ont appris les règles de voile et le soir, ils se sont retrouvés lors de temps conviviaux.

Les cours ont été dispensés par des enseignants et des professeurs d'éducation physique possédant de nombreuses années d'expérience dans le travail avec des enfants et des adolescents.

Les séjours dans les colonies de vacances et des camps de voile ont permis aux enfants : d'améliorer leurs compétences linguistiques et sociales, de passer leur temps libre de manière attractive, loin des soucis de la vie quotidienne.

Les camps de vacances avaient également une valeur d'intégration : au moins la moitié des participants étaient des enfants polonais (le séjour des enfants polonais était payé par leurs parents).

Le coût du séjour de 28 enfants dans les camps d'été s'est élevé à 45 084 PLN (un peu moins de 10 000 €).



Conseil Municipal du 16 octobre 2023.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023
Reçu en préfecture le 18/10/2023
Publié le 18/10/2023
ID : 045-214502858-20231016-DELIB2023412-DE



La promotion et « le recrutement » des enfants, la traduction des documents nécessaires et la fourniture aux enfants du matériel nécessaire (lampes de poche, sacs de couchage) ont été assurés gratuitement par la Fondation Lepsze Niepolomice.

Aussi, dans le cadre de cet accueil en faveur les enfants réfugiés d'Ukraine et dans le prolongement du soutien déjà accordé pour la ville, il est proposé au Conseil Municipal d'exprimer la solidarité des stéourellans vis-à-vis de la ville de Niepolomice par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 9 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de la Fondation Lepsze Niepolomice (Meuiller Niepolomie) sur les vacances organisées au profit des enfants ukrainiens présenté dans cette délibération,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la ville de Niepolomice,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6748, fonction 04.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation

La 1^{re} Adjointe Sport et santé

